

# **MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017 – 19h00

TENUE À L'HÔTEL DE VILLE

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de la séance**

1.1 Période de questions

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2017

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2017

### **4. Rapport du maire et rapports des comités**

### **5. Finance et administration**

#### **5.1 Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2017**

Le conseil municipal approuve le paiement des comptes énumérés sur la liste suggérée au 30 novembre 2017 au montant de 300 624,61 \$.

#### **5.2 Approbation des comptes à payer restants au 31 octobre 2017**

Le conseil municipal approuve le paiement des comptes énumérés restants sur la liste suggérée au 31 octobre 2017 au montant de 23 622,63 \$.

#### **5.3 Adoption du règlement visant à accorder au maire, un pouvoir de suspension.**

Le conseil adopte le règlement numéro RA-306-01-2017 accordant au maire un pouvoir de suspension.

#### **5.4 Adoption du règlement sur la gouvernance**

Le conseil adopte le règlement numéro RA-103-01-2017 sur la gouvernance pour notamment, préciser la nature et la composition des comités d'élus.

#### **5.5 Adoption du règlement sur le pouvoir de dépenser**

Le conseil adopte le règlement numéro RA-207-02-2017 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

#### **5.6 Régularisation de titres de propriétés à la suite de la réfection du chemin Kilmar**

Le conseil mandate Me Louise Massicotte, notaire aux fins préparer les actes requis pour réaliser les transactions ci-après indiquées en vue de régulariser les titres de propriété à la suite des travaux de correction et de réfection du chemin Kilmar.

- Acquérir de Louis Bennett & Usher (Ferme Bennett), parcelles 1,2,3,4,5, (Pties 18A, rang 4) et parcelles 10 et 13 (Pties 18B, rang 4)
- Disposer de Bennett à la Municipalité, parcelles 14 et 15 (Pties 18A, rang 4)
- Acquérir de Bennett pour transférer à Bo-Franc, parcelle 18 (18B, rang 4)
- Acquérir de Bennett pour transférer à Michael Provencal, parcelle 19 (18B, rang 4)
- Acquérir de Edward Provencal, parcelle 6 (Ptie 18A, rang 4) et parcelle 7 (Ptie 18B, rang 4)
- Acquérir de Bo-Franc, parcelles 8 et 11 (Pties 18B, rang 4)
- Disposer de Bo-Franc à la Municipalité, parcelle 17 (Ptie 18B, rang 4)
- Acquérir de Michael Provencal, parcelle 9 (Ptie 18B, rang 4)
- Disposer de Michael Provencal à la Municipalité, parcelle 16 (Ptie 18B, rang 4)

#### **5.7 Modification aux protections offertes à la police d'assurance de la Municipalité.**

Le conseil accepte que la garantie contre les inondations soit retirée de la police d'assurance de la Municipalité.

### **6. Travaux publics et Sécurité incendie**

#### **6.1 Mandat à l'UMQ pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018**

Le conseil décide de confier à l'UMQ, le mandat de procéder, en son nom, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

#### **6.2 Ratification d'une dépense encourue pour le colmatage de fissures**

Le conseil municipal autorise le paiement d'une facture au montant de 16 866,83 \$ y incluant les taxes applicables, produite par l'entreprise Marquage Lignax pour des travaux de colmatage de fissures réalisés sur la 2<sup>e</sup> Concession, le ou vers le 28 août 2017.

### **7. Urbanisme et développement du territoire**

#### **7.1 Résolution – Détermination de la date de tenu d'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement de zonage RU-902-07-2-2017**

Le conseil détermine qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du règlement de zonage numéro RU-902-07-2-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 afin d'inclure la notion de résidence touristique soit tenue le 8 janvier 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

#### **7.2 Résolution – Détermination de la date de tenu d'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement de zonage RU-902-10-2017**

Le conseil détermine qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du règlement de zonage numéro RU-902-10-2017 afin de revoir les usages autorisés dans la zone AF-soit tenue le 8 janvier 2018 à 19h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-

Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

**7.3 Adoption du règlement R-6-02-17 modifiant le règlement numéro R-6-01-14 créant un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

Le conseil municipal adopte le règlement R-6-02-17 modifiant le règlement R-6-01-14 créant le comité consultatif d'urbanisme aux fins notamment, de revoir la composition du comité consultatif d'urbanisme et de la durée du mandat des membres.

**7.4 Nomination de citoyens à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Le conseil municipal nomme à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) les personnes suivantes et ce, selon la durée du mandat ci-après indiquée:

Madame Jacqueline Richer pour une période d'une année;

Monsieur Gilbert Landry, pour une période d'une année;

Monsieur Tommie Lopes, pour une période d'une durée d'une année;

Madame Diane Monette pour une période de 2 ans;

Monsieur Michel Perreault pour une période de 2 ans.

**7.5 Présentation d'un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro RA-188-02-2016 concernant le financement du programme de vidange collective des fosses septiques et avis de motion en vue de son adoption**

Le conseil prend acte de la présentation d'un projet de règlement d'un règlement visant à abroger et remplacer le règlement numéro RA-188-02-2016 concernant le financement du programme de vidange collective des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et un avis de motion est donné en vue de l'adoption dudit règlement lors d'une prochaine séance du conseil.

**7.6 Présentation d'un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro RU-950-02-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et avis de motion en vue de son adoption.**

Le conseil prend acte de la présentation d'un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro RU-950-02-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et un avis de motion est donné en vue de l'adoption dudit règlement lors d'une prochaine séance du conseil.

**7.7 Signature d'un protocole d'entente pour la fourniture d'un service d'écocentre par 2863-9987 Québec Inc.**

Le conseil municipal autorise la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et l'entreprise 2863-9987 Québec Inc. pour la fourniture, pour toute l'année 2018, d'un service d'ÉCOCENTRE pour l'ensemble des citoyens de Grenville-sur-la-Rouge et ce, selon les termes de la proposition soumise pour l'année 2018.

**7.8 Autorisation de dépôt des plans pour la réalisation des travaux de réfection de l'exutoire du barrage du lac Charest et demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC et MFFP**

Le conseil municipal autorise le dépôt des plans pour l'obtention des autorisations requises auprès de la MRC d'Argenteuil, MDDELCC (environnement) et du MFFP (faune et parcs) concernant les travaux de réfection de l'exutoire du barrage du lac Charest, et ce, selon le plan intitulé Réfection du canal à l'exutoire du barrage du lac Charest, Projet G16-03, plan no 1/2 et 2/2, vérifié par Benoit Aubin, ingénieur, en date du 27 octobre 2017 et révisé en date 1 novembre 2017 et plus spécifiquement :

1. Que la Municipalité appuie la demande d'aménagement pour le projet numéro G16-03 – Barrage du Lac Charest réfection du canal à l'exutoire;
2. Que la Municipalité s'engage à assumer la totalité des coûts, frais et honoraires professionnels afférents à réalisation desdits travaux;

Que Monsieur Marc Carrière soit autorisé au nom de la MRC d'Argenteuil à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**7.9 Dépôt du rapport de la saison 2017 du programme de vidange collective des fosses septiques**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la saison 2017 du programme de vidange collective des fosses septiques de Grenville-sur-la-Rouge daté du décembre 2017 tel que rédigé par Madame Mélanie Lauzon, agente en environnement.

8. **Développement économique et communautaire**
9. **Santé et Bien-être**
10. **Loisirs et Culture**
11. **Affaires nouvelles**
12. **Certificat de crédits**
13. **Période de questions**
14. **Levée de la séance**